

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| Rapport n°4 | GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES | Imputation budgétaire |
| Conseil d'Administration du 26 septembre 2017 | | Chapitre : Article : |

**LEVÉE DE PÉNALITÉS DE RETARD
MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE LA-FERTÉ-MILON**

L'entreprise CTB route de Brancourt à Anizy-le-Château est titulaire du lot charpentes, couvertures, bardages du marché de construction de la caserne de LA-FERTE-MILON.

Le chantier de ce centre de secours ayant pris du retard compte tenu des difficultés conjoncturelles de l'entreprise, elle s'est vu infliger du fait des sanctions contractuelles des pénalités à hauteur de 5 741,67 €.

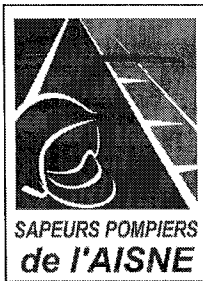
Compte tenu au final de l'achèvement du chantier, la société CTB sollicite la remise des pénalités qui lui ont été appliquées.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°4
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré accorde à la société CTB titulaire du lot charpentes, couvertures, bardages du marché de construction de la caserne de LA-FERTE-MILON, la levée des pénalités de retard appliquées pour un montant de 5 741,67 €.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



| | | |
|--|---|-------------------------|
| Délibération n°4 | GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES | Imputation budgétaire |
| Conseil d'Administration du 26 septembre 2017 | | Chapitre : Article : |

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 12

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 26 septembre 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 1^{er} septembre 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

- 5 OCT. 2017

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Thomas DUDEBOUF~~, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. ~~François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

~~M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental~~
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier~~
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-professionnels officiers
~~M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Christian CROHEM, Alain CREMONT, Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental, Lt-Colonel Philippe BARDON

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

**LEVÉE DE PÉNALITÉS DE RETARD
MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE LA-FERTÉ-MILON**

Vu le rapport n°4

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré accorde à la société CTB titulaire du lot charpentes, couvertures, bardages du marché de construction de la caserne de LA-FERTE-MILON, la levée des pénalités de retard appliquées pour un montant de 5 741,67 €.

05 OCT. 2017

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX